



Centre de Gestion
Publique Territoriale de la Marne

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le
ID : 051-285109161-20220131-AR_JURY_ISG22-AR

ARRETE

**FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX**

SESSION 2022

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.
- Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- Vu le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- Vu l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié le 10 janvier 2022 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté portant ouverture du concours donnant accès au grade d'Infirmier en Soins Généraux en date du 30 juillet 2021,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours donnant accès au grade d'Infirmier en Soins Généraux est établie comme suit :

COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

Monsieur Christian BARTHEN, Président du Jury, Adjoint au Maire de Lixing les Saint Avoild (57),
Madame Marie-Laure WERBROUCK, Maire de Vélye,

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Monsieur Rémy STRNGONE, Attaché Territorial, Directeur des Ressources Humaines à Betheny, Représentant de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne,
Monsieur Eric LEGRAND, Attaché principal, Conseiller formation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Représentant CNFPT,

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

Madame Isabelle DAMASSE, Infirmière, Directrice de résidence à Nogent sur Seine,
Madame Delphine MONET, Puéricultrice hors classe, Infirmière puéricultrice au Conseil Départemental de la Marne,

Article 2 : Madame WERBROUCK assurera le remplacement du Président du jury dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne et des Centres de Gestion cités au présent arrêté, ayant sollicité la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Marne.

Fait à Châlons en Champagne

Le 31 JAN 2022

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT Grand Est.

